

210C0661  
FR0000121501-FS0411

21 juillet 2010

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**PEUGEOT**  
  
(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 19 juillet 2010, complété par un courrier reçu le 20 juillet, la société anonyme Etablissements Peugeot Frères<sup>1</sup> (EPF) (« Le Rocher », 7 route de Beaulieu, 25700 Valentigney) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 19 juillet 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% des droits de vote de la société PEUGEOT SA et détenir individuellement 19 115 760 actions PEUGEOT SA représentant 38 231 520 droits de vote, soit 8,17% du capital et 12,18% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'opérations de reclassement au sein du groupe familial Peugeot, à savoir l'absorption par la société EPF de la Société Anonyme Comtoise de Participation (Comtoise) et de la société anonyme La Française de Participations Financières (LFPF).

La société EPF détient désormais directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Foncière Financière et de Participations-FFP<sup>3</sup> (FFP) qu'elle contrôle, 70 908 498 actions PEUGEOT SA représentant 141 816 996 droits de vote, soit 30,30% du capital et 45,18% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
EPF	19 115 760	8,17	38 231 520	12,18
FFP	51 792 738	22,13	103 585 476	33,00
<b>Total groupe familial Peugeot</b>	<b>70 908 498</b>	<b>30,30</b>	<b>141 816 996</b>	<b>45,18</b>

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, la société Etablissements Peugeot Frères déclare ses intentions à l'égard de PEUGEOT SA pour les 6 mois à venir, à savoir :

- qu'elle maintient le concert existant du groupe familial Peugeot qui n'est plus composé que des sociétés EPF et FFP, suite à la dissolution sans liquidation des sociétés Comtoise et LFPF ;
- qu'elle n'a pas l'intention d'augmenter sa participation au sein de PEUGEOT SA; étant précisé que les fusions faisant l'objet de la présent déclaration ne sont que des opérations de reclassement intervenues entre les membres du concert déjà existant ;

<sup>1</sup> Holding patrimoniale détenue au plus haut niveau par des personnes physiques membres de la famille Peugeot.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 234 049 170 actions représentant 313 859 906 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Contrôlée par la société Etablissements Peugeot Frères.

- qu'elle entend poursuivre sa stratégie actuelle vis-à-vis de PEUGEOT SA, dans le cadre d'une politique commune menés par le concert du groupe familial Peugeot ;
  - qu'elle n'entend pas solliciter la nomination de nouveaux membres au conseil de surveillance, quatre de ses actionnaires étant membres de conseil de surveillance de PEUGEOT SA ;
  - qu'il n'existe aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote de PEUGEOT SA. »
-